

CPV PARTNERS

AVOCATS
ATTORNEYS-AT-LAW

CURRICULUM VITAE



BORIS VITTOZ

Avocat, DEA (Paris I - Panthéon Sorbonne)
Associé

Langues

Français, anglais

Contact

T +41 21 566 11 00
vittoz@cpvpartners.com

Expertise

Boris Vittoz est spécialisé dans la prévention et la résolution des litiges, en particulier en matière contractuelle, commerciale et sportive, ainsi qu'en arbitrage international.

Il est membre de la Cour de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI), et figure sur la liste (fermée) des arbitres du Tribunal Arbitral du Sport (TAS), ainsi que sur la liste des arbitres sélectionnés par la Swiss Commission of Arbitration de la Chambre de Commerce Internationale (CCI).

Boris représente typiquement des entreprises et des personnes privées dans le cadre d'affaires à caractère international. Tout en bénéficiant d'une expertise approfondie en matière de procédure devant les juridictions étatiques et arbitrales, il conseille également ses clients aux fins de prévenir les litiges et de sélectionner le mécanisme de résolution des litiges le plus approprié.

Boris est principalement actif en matière contractuelle (mandat, contrat d'entreprise, vente, distribution, licence, bail, travail), commerciale (conventions d'actionnaires, contestations de décisions d'organes, responsabilité des administrateurs, concurrence déloyale), et sportive (droit de l'association, contrats, procédures disciplinaires, dopage), ainsi qu'en matière de recouvrement de créances (poursuites, séquestre, exécution forcée) et insolvabilité. Il dispose également d'une expertise significative dans les domaines des litiges successoraux (y compris les trusts) et de la criminalité économique.

Boris représente ses clients devant les tribunaux étatiques de la partie francophone de la Suisse, ainsi que devant le Tribunal fédéral.

CPV PARTNERS

AVOCATS
ATTORNEYS-AT-LAW

CURRICULUM VITAE

Dans le domaine de l'arbitrage, Boris a participé à une quarantaine de procédures en différentes qualités, notamment en celle d'arbitre unique et de président. Il représente également ses clients dans des procédures de recours contre des sentences arbitrales devant le Tribunal fédéral, ainsi que pour faire exécuter des sentences devant les juridictions compétentes.

Les secteurs concernés par l'activité professionnelle de Boris sont notamment l'industrie pharmaceutique, la construction et l'immobilier, le sport, le trading, le luxe ou les nouvelles technologies et cleantechs.

Domaines d'activité (sélection)

Litiges commerciaux et arbitrage
Poursuite pour dettes et faillite
Sport
Criminalité économique

Formation et expérience professionnelle

2001	Université de Lausanne, lic. iur. (avec une année académique à l'Université de Zurich)
2002	Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne) (DEA en droit communautaire et européen)
2003	Rejoint Pestalozzi (Genève) en qualité d'avocat-stagiaire
2005	Brevet d'avocat, barreau de Genève
2005	Rejoint Pestalozzi (Genève) en qualité de collaborateur
2007	Rejoint Tavernier Tschanz (Genève) en qualité de collaborateur
2011	Associé fondateur de CPV Partners
2013	Co-responsable du Groupe ASA Vaud
2013	Arbitre au Tribunal Arbitral du Sport (TAS)
2016	Membre de la Cour de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI)

Distinctions

Boris Vittoz est distingué par Who's Who Legal comme « leading individual » dans la catégorie *Future Leaders* (Litigation, 2018) et comme expert dans la catégorie *Sports & Entertainment* (2019, à paraître).

Conférences (sélection)

Le Règlement Suisse d'Arbitrage International :
Un instrument attractif pour les investisseurs dans les pays de la Ligue Arabe, The Arab Conference for Investment and Development, Towards an Attractive Legislation Investment Environment, Charm el-Cheikh, avril 2019.

Norme SIA 150 (2018) en matière d'arbitrage de construction : Panacée ou mouche du coche ? (co-organisateur et médiateur), Groupe vaudois de l'ASA, janvier 2019.

L'efficacité de la procédure accélérée selon le Règlement suisse d'arbitrage international, SCAI, Ambassade de Suisse, Paris, mars 2017.

Expedited Proceedings and their Limits in Traditional Formats, SCAI Innovation Conference, Genève, février 2017.

Mesures provisionnelles et effet suspensif devant le Tribunal Arbitral du Sport (co-organisateur et médiateur), Groupe ASA Vaud, novembre 2016.

Time is Money: How to Prevent and Efficiently Manage Commodities Trade-Related Disputes (co-organisateur et médiateur), Groupe ASA Vaud, septembre 2016.

Responsabilité solidaire des clubs dans le cadre d'un transfert de joueur à la lumière de la sentence Juventus c. Livorno et Chelsea (co-organisateur et médiateur), ASA Groupe Vaudois, novembre 2015.

CPV PARTNERS

AVOCATS
ATTORNEYS-AT-LAW

CURRICULUM VITAE

Coûts de l'arbitrage v. coûts de la procédure étatique : comparaison entre arbitrage Swiss Rules et procédure civile dans les cantons de Vaud et Genève (co-intervenant, organisateur et médiateur), ASA Groupe Vaudois, mai 2014.

Le conflit dans une société de famille – Quels instruments juridiques pour l'éviter et le résoudre, Académie de la Chambre fiduciaire, octobre 2012.

Publications

Recalcitrant witnesses summoned by the State court at the seat of the arbitration to attend an arbitration hearing – Note on the Ordinance of 9 February 2015 issued by the *Tribunal de première instance* in Geneva, ASA Bull. 4/2015, p. 921

Arbitration Seats: Weighing up the Pros and Cons, Acquisition International, February 2014, p. 73.

Affiliations et autres activités

Membre de la Cour de la Swiss Chambers' Arbitration Institution (SCAI)

Arbitre au Tribunal Arbitral du Sport (CAS)

Membre de l'Association Suisse d'Arbitrage (ASA)

Co-responsable du Groupe ASA Vaud

Membre de la Fédération Suisse des Avocats (FSA) et de l'Ordre des Avocats Vaudois (OAV)

Membre du Comité de la Ligue Vaudoise contre le Rhumatisme (LVR)